P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « ALLIAL GROUP »

Siège social : 24 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS - Téléphone 01 42 66 30 11 - Télécopie 01 40 17 00 38
SARL au capital de 37 000 Euros - R.C.S. PARIS B 438 435 919 - SIRET 438 435 919 00024 - APE 6920Z

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

« ALLIAL GROUP »
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 114.000 euros
Siège social : 160, Avenue Pasteur Bat D
93150 Le Blanc-Mesnil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « ALLIAL GROUP »

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Youness ABBAL à la société ALLIAL GROUP, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier les avantages particuliers stipulés dans l'opération, le cas échéant.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée,
- Description et évaluation des apports,
- Vérifications effectuées,
- Conclusions.

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

1. Exposé de l'opération envisagée

Monsieur Youness ABBAL est actuellement propriétaire de :

1.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant la totalité du capital de la Société "ABBAL CONSULTING", Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 euros, ayant son siège social sis 160, avenue Pasteur, Bat D 93150 Le Blanc-Mesnil, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 909 993 339.
Valeur totale de la Société " ABBAL CONSULTING " : 114.000 euros

Monsieur Youness ABBAL entend faire apport des 1.000 actions, de la Société "ABBAL CONSULTING" à la société « ALLIAL GROUP ».

2. Description et évaluation des apports

- **Description**

Il ressort du contrat d'apport de droits sociaux que :

Monsieur Youness ABBAL
Demeurant 160, avenue Pasteur, Bat D 93150 Le Blanc-Mesnil
Né le 01/04/1995 à Paris (France)
De nationalité Française
Envisage d'apporter en nature la pleine propriété :

- 1.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant le capital de la Société "ABBAL CONSULTING", évaluées à la somme de 114 euros chacune, soit un apport de 114.000 euros.

L'apport sera rémunéré par des droits sociaux en totalité, soit à concurrence de 114.000 euros au profit de Monsieur Youness ABBAL.

- **Evaluation**

 - <u>ABBAL CONSULTING</u>

Les 1.000 actions apportées ont été évalués à 114.000 euros.

Compte tenu des capitaux propres et de sa rentabilité, cette évaluation nous paraît opportune

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient remettre en cause cette valorisation.

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes pour :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique, et économique de l'opération,
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération,
- Entretien,
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports,
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés),
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur des apports,
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 114.000 euros, rémunérés par des droits sociaux à hauteur de 114.000 euros.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 114.000 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur au nominal des actions à créer.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier au profit de Monsieur Youness ABBAL.

Fait à PARIS, le 23 juin 2023
Stéphane DROPSY
Commissaire aux Apports

P.B.S.D. Audit Conseil
24, rue Godot de Mauroy
75009 Paris
R.C.S. Paris 438 435 919
Tél. : 01 42 66 30 11